

DECISION N° 00144 /D/MINEPIA/CAB/GT/2026 du 10 SEPT 2026 portant attribution de la consultation d'entreprise N°00017/DCE/MINEPIA/CIPM/2026 DU 24 AOUT 2026 suite à l'autorisation de gré à gré N°04983-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3 du 07 Aout 2026, en vue de l'acquisition d'un véhicule de fonction pour le Ministre.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026.

Considérant le dossier de consultation des entreprises n°00017/DCE/MINEPIA/CIPM/2026 du 24 août 2026 après autorisation de gré à gré N°04983-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3 du 07 Aout 2026, en vue de l'acquisition d'un véhicule de fonction pour le Ministre au cours de l'exercice budgétaire 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
DAMOCO SARL, BP : 5 400 Yaoundé, Tél. : 699 90 72 37	Cent millions (100 000 000)	Garage administratif Central de Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le **10 SEPT 2026**

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.


Docteur TAÏGA